

Salvatore Nicotra
Président
Conseiller communal



Rue Sainte-Anne, 60
6220 Fleurus
Tél: 0472/300.340
N° d'entreprise : 0671843378

Anciennement
Front National belge

Communiqué de presse
23 JANVIER 2018

Après Publifin voici ... Ores

Les faits

En imposant aux Conseillers Communaux un refus obstiné de tout débat, ce que la Ministre DE BUE dénonce d'ailleurs dans sa circulaire du 24 Août 2017, les partis traditionnels se croient autorisés à gérer les principales intercommunales de Wallonie sans donner la moindre possibilité de contrôle à leurs actionnaires, c'est-à-dire aux Communes, c'est-à-dire aux Conseillers Communaux. La situation est particulièrement caricaturale chez ORES, distributrice d'électricité et propriété d'environ 200 communes wallonnes via des Intercommunales « de pur financement ».

Le scandale PUBLIFIN a pu exister grâce à ces pratiques. Il n'a, semble-t-il, pas suffi ; la Commission n'a servi à rien. D'innombrables autres situations tout à fait similaires persistent. Prenons-en deux exemples significatifs.

D'abord, le Directeur Général de ORES, Fernand GRIFNEE, perçoit, en un an, 418.000 €, outre plusieurs centaines de milliers d'Euros en « Stock Options », pratique rétributive illégale dans une intercommunale. Ce qui le place à un niveau rétributif comparable à celui de Stéphane MOREAU.

De plus, suite au divorce entre ELECTRABEL et ORES, les deux sociétés ont dû se racheter mutuellement leurs « participation croisée ». Les 5% d'actions d'ELECTRABEL que ORES possédait, ont été sous-évaluées d'environ 100 millions tandis qu'en sens inverse, les 25% d'actions ORES auraient été surestimées d'au moins 250 millions.

Au Conseil Communal de Charleroi du 29 Mai 2017, un Conseiller de l'opposition a demandé CINQ fois à avoir un débat avant l'approbation de l'ordre du jour du C.A. de ORES, après avoir posé clairement ces deux problèmes. Le Président d'ORES, Cyprien DEVILERS, a refusé tout débat sous prétexte de conflit d'intérêt. Et ce, avec la complicité de Paul MAGNETTE. Nos conseillers ont tenté ensuite de mettre à l'ordre du jour du Conseil Communal du 18 Décembre, où ORES revenait sur la table, une question qui leur a été carrément rejetée. Ils ont donc été contraints de déposer une plainte auprès de la Tutelle pour absence de débat.

A Fleurus, le même jour, une discussion a pu au moins avoir lieu. Mais sur les questions précises de notre Président, Monsieur Salvatore NICOTRA, le Bourgmestre, Mr. BORREMANS, Vice-Président d'ORES, lui a rétorqué qu'il devait refuser le débat, parce qu'il était tenu par le huis-clos pendant lequel le Directeur s'était expliqué sur sa rétribution. Culotté... Mr. NICOTRA, dégoûté, s'est vu obligé de déposer exactement la même plainte auprès de la Tutelle.

Les Lois

Cette situation choquante persiste parce que les partis traditionnels vivent sous un consensus assumé mais secret de violation systématique du Code de la Démocratie Locale (Art. 1523). Le C.D.L.D. insiste pourtant à exiger un **débat démocratique**, avant l'approbation de toute décision importante, comme l'approbation des comptes, le plan stratégique triennal, une modification importante des statuts, une prorogation du terme de la société de 20 ans. Le CDLD, mais aussi les statuts d'ORES (art 30) sanctionnent durement l'absence de débat. Si les Communes ne font pas le nécessaire pour organiser ce débat, la Loi considère que le vote de l'ensemble des Conseillers correspond à une abstention. Et c'est le cas dans pratiquement toutes les communes intéressées. Ce qui, en termes de conséquences juridiques, est catastrophique. Tous les administrateurs agissent sans mandat. Toutes leurs décisions non débattues préalablement dans les Conseils sont nulles.

Mr. MITSCH, conseiller communal socialiste de Genappe, dénonce cette énormité depuis des mois, soutenu en cela par Test-Achats. Il a déposé lui aussi une plainte auprès de la Ministre DE BUE, visant à obtenir la démission de tous les administrateurs d'ORES. Cela peut sembler excessif mais, en fait, c'est la seule première conséquence possible de ces malversations. Sans envisager les autres ; soit la nullité d'une montagne de décisions d'ailleurs dommageables. Il faudra réclamer à Electrabel le remboursement de quelques 350 Millions d'Euros que SUEZ volé à la population belge.

Nos actions

Nous avons laissé passivement, ces dernières décennies, la mal gouvernance devenir une véritable mэрule qui discrédite toute l'action publique et finira par pousser nos concitoyens aux choix les plus extrêmes et regrettables.

Notre Parti, « AGIR » a décidé, au nom du droit à la « bonne administration », de ne plus laisser se perpétrer ces pratiques. Nos élus au Conseils Communaux de Charleroi et de Fleurus ont donc déposé deux plaintes auprès de la Ministre des Pouvoirs Locaux, dénonçant ces pratiques récurrentes et terriblement dommageable pour nos concitoyens. Lors du prochain Conseil (le 29 janvier 2018), Salvatore NICOTRA demandera au Conseil communal de Fleurus de se prononcer sur sa proposition de motion réclamant la démission des administrateurs de Ores et Ores Assets et la tenue d'Assemblées Générales extraordinaires.

Nous sommes ainsi contraints de constater que la seule opposition effective dans ces deux communes se résume à nos efforts incessants à ramener les partis traditionnels dans les rails de la légalité et de la moralité publique.

Salvatore NICOTRA